



communiqué

Date

Le 26 avril 1989

N^o 094

Pour publication

NOMINATION DE L'AGENT DU CANADA EN L'AFFAIRE DE LA FRONTIÈRE MARITIME ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark et le Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada, l'honorable Doug Lewis ont annoncé aujourd'hui la nomination de M. François A. Mathys en qualité d'agent du Canada pour l'arbitrage du différend qui oppose le Canada et la France quant à la délimitation de la frontière maritime au large des côtes méridionales de Terre-Neuve et de Saint-Pierre-et-Miquelon. M. Mathys est directeur général des Affaires juridiques au ministère des Affaires extérieures.

Le différend frontalier sera tranché par un Tribunal spécial d'arbitrage, établi par le Canada et la France le 30 mars 1989. Le Tribunal se compose de cinq juges, dont trois étrangers - soit le Président, M. Eduardo Jimenez de Arechaga, le Professeur Oscar Schachter de l'Université Columbia à New York et le Professeur Gaetano Arangio-Ruiz de l'Université de Rome - et deux nationaux - soit, pour le Canada, M. Allan Gotlieb, ancien ambassadeur du Canada à Washington, et pour la France, le Professeur Prosper Weil de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris.

Le Tribunal devrait rendre sa décision vers la fin de 1991.